



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 décembre 2019

DELIBERATION N° : 2019-12-12-21

Réunion du comité syndical jeudi 12 décembre 2019
à 10h00 à Caumont-sur-Durance,

Le quorum n'ayant pas été atteint à l'ouverture de la séance du lundi 2 décembre à 16h00, le président Max RASPAIL a reconvoqué, le comité syndical pour le jeudi 12 décembre à 10h00, ceci conformément aux articles L.2121-17 et L.2541-4 du CGCT.

Les délégués présents :

Messieurs Bernard LE MEUR d'Althen-des-Paluds, André CAMBE d'Aubignan, Pierre FERRAZ de Goult, Daniel LE DU de Lauris, Christian ROYER de Le Thor, Vincent ESPITALIER de Mirabeau, Bruno GENTA de Mornas, Claude JEAN de Roussillon, René TRUCOO de Saint-Saturnin-les-Avignon, Gérard VILLON de Sarrians, Jean-Pierre PEYRON de Viens, Thierry THIBAUD délégué de la communauté de commune Vaison-Ventoux, Pascal CROZET délégué de la communauté de communes Aygues-Ouvèze.

Assistaient également :

Madame Mireille BOURBOUL et messieurs Frédéric BOUDIN et Alexandre THOMAS.

Etaient excusés :

Messieurs Christian MOUNIER de Cheval-Blanc, Louis BISCARRAT de Jonquières, Gaby BEZERT de Venasque, madame Laurence CHABAUD-GEVA de Saumane-de-Vaucluse.

Débat d'orientation budgétaire 2020

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les départements, communes de + 3500 habitants, établissements publics administratifs (ex : SDIS, CCAS, CDG), les communes de + 3500 habitants et EPCI comportant au moins une commune de + 3500 habitants, ce qui le cas du Syndicat d'Energie Vauclusien. L'organe délibérant doit au cours des deux mois précédant l'examen du budget, présenter un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et gestion de la dette ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires.

Il est rappelé que toute délibération relative à l'adoption du budget, non précédée par les collectivités précitées, d'un débat d'orientation budgétaire est entachée d'illégalité.

.....

Les orientations budgétaires 2020 du Syndicat d'Energie Vauclusien sont les suivants :

- **En section de fonctionnement :**

- Une maîtrise du chapitre charges de personnel, les effectifs du Syndicat resteront stables en 2020. Les évolutions de ce chapitre seront essentiellement induites par des éventuelles évolutions statutaires des carrières des agents en poste.
- Les intérêts de la dette s'établiront à 151 600€.
- Les ressources de fonctionnement seront stables, la TCCFE principale ressource du Syndicat n'étant pas appelée à augmenter, la redevance R1 versée par Enedis de 309 800€ en 2019 devrait également rester stable.

- **En section d'investissements :**

- Les marchés de maîtrise d'œuvre des collèges Pertuis-Cadenet, Carpentras centre, Carpentras Ouest, Toulourenc-Ventoux et Ventoux sud seront renouvelés en 2020.
- Le marché de travaux du collège d'Apt sera renouvelé en 2020.
- Le volume des travaux à engager en 2020 devra être conforme aux capacités d'investissements du syndicat et en particulier de ses ressources propres. Il conviendra d'assurer cependant dans la limite des marchés à bon de commande du Syndicat les nouveaux besoins des communes en matière de diagnostic et de travaux d'éclairage public.
- 89 communes ont transféré la compétence éclairage public au SEV. Dans ce cadre courant 2020 seront lancés 31 diagnostics pour un coût estimé de 122 685€.
- Le 1^{er} plan de déploiement des bornes de recharges de véhicule électrique s'achèvera fin du 1^{er} trimestre 2020.
- Au total 40 bornes ont été déployées à la fin 2019, 24 le seront courant 1^{er} trimestre 2020.

Financement du plan IRVE :

SEV :	359 730 €
ADEME :	312 000 €
REGION SUD :	55 370 €
COMMUNES :	36 000 €
TOTAL :	763 100 €

- La redevance R2 versée par Enedis devrait s'établir à 240 000€, et les aides au titre de l'article 8 à 300 000€.
- Les prévisions de remboursement de la dette en capital devraient s'établir à 635 044€.
- Les enveloppes du CAS-FACE devraient être maintenues à leur niveau en 2020 et ventilées par collège conformément aux engagements de travaux, pour mémoire l'enveloppe 2019 s'élevait à 2 843 000€, à noter cependant une baisse constatée de 2018 à 2019 de 162 000€.

.....

Il vous est rappelé pour mémoire les prévisions budgétaires 2019 qui s'élevaient à 19 193 120€ hors résultat de clôture 2018 et reste à réaliser en investissements.

Réparties comme suit :

Section de fonctionnement : 7 708 000 €

Section d'investissement : 11 485 120 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de gestion courante, atténuation de charges, charges de personnel 1 199 900 €
- Charges financières : 209 000 €
- Opération d'ordre amortissement : 125 800 €
- Virement à la section d'investissement : 6 173 000 €

Financées comme suit :

- Taxe finale/consommation électrique : 7 400 000 €
- Dotations et participations (R1) : 300 000 €
- Produit financier 8 000 €

Section d'investissement :

- Dépenses d'équipements (travaux, études, acquisition) 10 495 000 €
- Capital de la dette : 738 300 €
- Opération d'ordre (créances tva) 0 €
- Immobilisations corporelles et incorporelles : 161 000 €
- Participation enfouissement télécom : 90 000 €

Financées comme suit :

• FCTVA réversion ENEDIS	704 950 €
• Subvention FACE	3 681 137 €
• Emprunt	800 000 €
• Virement de la section de fonctionnement	6 173 000 €
• Opération d'ordre amortissement	125 800 €
• Opération d'ordre (créances tva)	0 €

- **Structuration de la dette :**

La situation pluriannuelle des emprunts du SEV est principalement la résultante des 38 emprunts contractés par les ex syndicats intercommunaux d'électrification et la CCEPPG qui ont été repris par le syndicat pour un capital initial de 13 532 683.51€, en 2019 un nouvel emprunt d'une durée de 25 ans de 800 000€ a été souscrit pour l'acquisition du nouveau siège, il en résulte une extinction totale de la dette au 31/12/2044, étant précisé que de 2027 à 2034 deux emprunts continueront à courir puis de 2034 à 2044 un emprunt.

Quatre prêts relais ont été souscrits en 2019 à rembourser en 2021 d'un total de 1 300 000€ au taux de 0.69% destinés à préfinancer de la TVA et des subventions à venir.

En 2019 les annuités totales s'élevaient à 938 013.25€ dont 768 498.49€ en capital et 169 514.98€ en intérêts. Il convient de souligner que 9 emprunts ont été soldés courant 2019.

En 2020, le montant total des annuités s'élèvera à 786 611.59€ dont 635 044.61€ en capital et 151 566.98€ en intérêts. 8 emprunts seront soldés courant 2020. Il en résultera une baisse de l'annuité globale par rapport à 2019 de l'ordre de 151 401.66€.

- **Etat des engagements pluriannuels**

Par collèges les engagements pluriannuels du SEV en marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre s'établissent comme suit : (voir tableau suivant)

Le comité syndical,
Où l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents,
ADOpte le présent rapport,
Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Max RASPAIL